

Procès-verbal du 1^{er} Conseil d'Ecole – vendredi 14 octobre 2022

- **Maires** : Mme MARTIN et M. DUPARC
- **Présidente du SIVU** : Mme CHARGUERON
- **Adjoint et conseillers municipaux / SIVU** : Mme GUILBERT
- **Enseignants** : Mmes ARDISSON, GUIBOT, GROS et TEXIER
- **ATSEM** : Mme BARBIER, Mme RATOUCHE
- **DDEN** :
- **Représentants des parents d'élèves** : Mme LAVARENNE, Mme MARCONATO, Mme FEJOZ, Mme DOUSSET et Mme BOUCHARD
- **Cantine/garderie** : Mmes CATTANI et MOULEHIWY
- **Excusés** : Mr RONCHAIL (Inspecteur de l'Éducation Nationale), Mr FAVERGEON

Présidente : Mme TEXIER

Secrétaire de séance : Mme ARDISSON

Tour de table avec présentation de chaque participant.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 07/10/2022. Cette année, 1 seule liste. Les parents élus sont :

TITULAIRES

Mme Célia MARCONATO
Mme Erika LAVARENNE
Mme Natacha FEJOZ

SUPLÉANTS

Mme Cécile DOUSSET
Mme Léa BOUCHARD

1. Le conseil d'école

Il est rappelé la composition et le fonctionnement du conseil d'école (Cf. Annexes)

Il est également rappelé le rôle des parents délégués.

Les dates prévisionnelles des conseils d'école de l'année scolaire 2022-2023 sont les suivantes : 14/10/22, 17/03/23 et 30/06/23

2. Effectifs et personnel de l'école

a) - Elèves et enseignants

Effectifs 2022-2023 : 62 élèves

1 enseignante à temps plein et 2 enseignantes à 75% complétées le lundi et le jeudi par Mme GUIBOT

Directrice Mme Julie-Anne TEXIER, 12 jours de décharge annuels

Classe de PS/MS :

21 élèves (9 PS, 12 MS) **Mme Julie-Anne TEXIER et Mme Candice GUIBOT**

Classe de GS/CP/CE1/CE2 :

23 élèves (6 GS, 7 CP, 6 CE1 et 4 CE2) **Mme Sandrine ARDISSON**

Classe de CE2/CM1/CM2 :

18 élèves (5 CE2, 2 CM1 et 11 CM2) **Mme Christine GROS et Mme Candice GUIBOT**

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
9	12	6	7	6	9	2	11

De grosses incertitudes existent sur les fluctuations d'effectifs dans les années à venir (départ d'un gros groupe de CM2 l'an prochain mais nombreuses arrivées potentielles).

b)-Autre personnel présent dans l'école

Mme Isabelle BARBIER : ATSEM lundi et mardi

Mme Corinne RATOUCHNIAK : ATSEM jeudi et vendredi

Mme Mina MOULEHIAWY : cantine et garderie

Mme Stéphanie GREMEN : garderie du soir les mardis et jeudis

Mme Claudine CATTANI : cantine et garderie de la cantine

Mme Isabelle BONNEFOY-CUDRAZ : agent technique ménage

M. Patrick THOUVARD : agent technique travaux

Mme Céline DUHAMEL : Maîtresse E

C'est une enseignante spécialisée qui prend en charge les élèves en difficultés (aide au niveau des méthodes de travail, de la concentration, de la motivation). Elle est à la disposition des enseignants pour des conseils et des aides pédagogiques.

Elle est intervenue sur l'école pour aider à la passation des évaluations nationales de CE1.

Mme Pauline MONTEIL : Psychologue scolaire intervient sur demande des enseignants.

En raison des restrictions financières relatives au frais de déplacement, les enseignantes du RASED ne sont actuellement pas en mesure d'assurer des prises en charge sur notre école.

Les parents bénévoles et agréés.

Une enseignante spécialisée et une éducatrice spécialisée rattachées au SESSAD Dysphasie

Les stagiaires 2 stagiaires prévues cette année : Maëli Ménard (novembre) et Enolane Roux

3.Relation avec les familles et suivi des élèves

a)-Rencontres école/familles

Rappel de la réunion générale de rentrée le vendredi 02/09/2022.

Les enseignantes ont toutes reçu les parents en réunion de rentrée en septembre (pratiques pédagogiques, organisations, projets, devoirs, évaluations, ...).

Il est rappelé l'importance du cahier de liaison, des rencontres et de la collaboration entre l'école et les familles. Nous demandons aux parents d'être très vigilants avec ce cahier (mots à signer, réponses rapides ou dans les délais, ...).

Il est rappelé que le mail est privilégié pour l'information aux familles, exception faite des documents nécessitant signatures et qui transitent de fait via le cahier de liaison. Il y a actuellement un problème avec les webmails académiques qui nous oblige au moins temporairement à communiquer davantage via le cahier de liaison.

Cette année, seule la classe de maternelle a pour l'instant lancé son blog. Les autres classes ayant eu peu de retours des familles, la décision n'est pas encore prise d'une reprise éventuelle ou non.

Seuls les parents de PS sont acceptés au quotidien pour accompagner les enfants. A compter de la rentrée des vacances d'automne, leur entrée sera également limitée, en particulier en raison de la présence de « coins » dans le couloir.

b)-Suivi des élèves en difficultés

Les élèves en difficultés de l'école sont aidés en classe (aménagements, différenciation pédagogique, ...) et à l'extérieur. Les réunions familles/école sont régulières.

Les élèves rencontrant des difficultés peuvent également être pris en charge dans le cadre des APC.

L'appel au RASED est fait si nécessaire, même si l'équipe ne peut actuellement pas intervenir sur l'école.

4. Organisation pédagogique

a)-Décloisonnement

décloisonnement des GS en maternelle de 10h15 à 10h30 et de 13h30 à 15h30

décloisonnement des CE2 de la classe de Christine en GS CP CE1 CE2 de 14h30 à 15h

décloisonnement des CE2 de la classe de Sandrine en CE2 CM1 CM2 de 13h30 à 14h30

b)-Organisation des APC (Activités pédagogiques complémentaires)

A l'école, les APC se déroulent le mardi et le jeudi de 11h15 à 12h00. Il est possible que Mme Guibot et Mme Gros pour des contraintes d'emploi du temps, décalent également quelques APC.

Il s'agit de 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires devant élèves qui sont organisées dans l'école par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Les APC sont un droit pour tous les élèves. L'enseignant chargé de la direction de l'école ne fait plus d'APC cette année. Les enseignants ayant fait passer les évaluations CP et CE1 ont un temps d'APC réduit de 6h. Les enseignants à temps partiel effectuent des heures d'APC au prorata de leur temps de travail à l'école.

En conséquence, Mme Gros effectuera cette année 27h d'APC, Mme Guibot 27h, Mme Ardisson 30 h et Mme Texier n'aura pas d'APC sauf besoin ponctuel des élèves.

L'accord écrit des parents ou des représentants légaux est nécessaire. Il doit préciser les dates ou les périodes, les horaires et les lieux d'activité. Cet accord est recueilli par le maître de chaque classe. Il est rappelé que nous ne faisons pas d'APC les semaines précédant les vacances.

La validation par l'IEN du projet d'organisation des APC émis par le conseil des maîtres s'effectue au regard des critères suivants :

- l'annualisation des horaires au niveau de l'école
- le respect d'une pause méridienne d'une durée minimale de 1h30
- la vigilance apportée au caractère d'accessibilité des APC, pour tous les élèves sur l'année scolaire
- les propositions pédagogiques en fonction des besoins des élèves et des ressources disponibles
- l'articulation des activités pédagogiques complémentaires entre elles

Les activités pédagogiques complémentaires reposent sur la composition de groupes d'élèves et la détermination de leurs besoins. Ces groupes d'élèves évoluent en cours d'année. Le temps d'APC donne la possibilité aux équipes non seulement de réfléchir à la prise en compte des élèves en difficulté en mutualisant les ressources de l'école mais il autorise également la réalisation d'actions dans le cadre du projet d'école proposées à tous les élèves d'un cycle ou d'un niveau.

Il est également envisageable que tous les enseignants se mobilisent pendant une période sur une difficulté rencontrée massivement par les élèves et ainsi offrir des « stages » à tous les niveaux.

Les activités s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement du temps scolaire proprement dit. Elles se déroulent avec des groupes dont l'effectif est adapté aux objectifs définis. C'est un travail d'équipe au niveau d'une école.

5. Projets et activités

a)-Projet d'école 2022-2025

Le projet d'école a été rédigé cette année et attend d'être validé par l'IEN. Il sera normalement présenté lors du second conseil d'école

b)-Sorties et activités

1. Sorties et activités effectuées

Date	PS-MS	GS-CP-CE1-CE2	CE2-CM1-CM2
12/09/2022 02/10/2022	-	Cycle patinoire 5 séances lundi et vendredi matin Transport SIVU : 150€/transport APE/Coopérative scolaire : entrées Familles : accompagnateurs bénévoles	
23/09/2022		Appel à candidature pour les conseillers municipaux enfants	
29/09/2022			Intervention mobilité et planète
04/10/2022	Photo de classe		
06/10/2022		visite ferme des Valnoix	
07/10/2022	Défi écomobilité + petit déjeuner offert par le SIVU		
10/10/2022 14/10/2022	au	Semaine du goût	
14/10/2022	Watty à l'école	Watty à l'école	Watty à l'école

2. Sorties et activités envisagées

Date	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2	CM1-CM2
Période 4 ou 5			Intervention du professeur d'allemand du collège
Année	Projet Ecole et Cinéma Transport SIVU : 120€/transport APE/Coopérative scolaire : entrées Familles : accompagnateurs bénévoles		

Ecole de la Fontaine de la Chapelle Blanche

Année			Essai de continuation d'un travail avec ARCADE. Thème : économie et consommation écoresponsable
20/10/2022	Sortie d'automne Transport SIVU		
21/10/2022	Après-midi « halloween »		
	Commémoration du 11/ 11 à Villaroux à 11h		
6/12/2021		Intervention MNS	
30/01 au 17/03		Cycle natation : 10 séances Transport SIVU : 150€/transport Entrée : coop 3.52 euros par enfant	
02 et 03/2022	Cycle glisse 5 séances le vendredi en février/mars Transport SIVU : 250€/transport APE/Coopérative scolaire : locations : 300 Familles : accompagnateurs bénévoles et parents agréés		Cycle glisse 5 séances le vendredi en février/mars Transport SIVU : 250€/transport APE/Coopérative scolaire : locations 300 Familles : accompagnateurs bénévoles et parents agréés
03/2022	Rallye- maths		
03/2022		Cartes de la fraternité Fête du court métrage	
21/02 au 07/04	Cycle danse 8 séances coop : 1615 euros		
28/03 au 12/05/22	Cycle natation : 10 séances ramenées à 8 Transport SIVU : 150€/transport Entrée : coop 3.52 euros par enfant		Cycle natation : 10 séances ramenées à 8 Transport SIVU : 150€/transport Entrée : coop 3.52 euros par enfant
06/2022	Semaine APS à l'école pour les trois classes		
07/2022	Sortie de fin d'année, plutôt de proximité Familles : accompagnateurs bénévoles		

3. Bibliothèque

L'équipe enseignante remercie la bibliothèque de Villaroux pour son intervention sur l'école. En effet, les classes se voient prêter régulièrement des livres de toutes sortes pour illustrer les travaux en cours dans les classes, enrichir et varier la quantité d'ouvrages mis à disposition des enfants pour le prêt à la maison...

6. Règlement Intérieur et affichages réglementaires.

a)-Règlement Départemental et Règlement Intérieur de l'école

Le règlement Départemental de la Savoie a été établi en janvier 2015 par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Il expose les conditions dans lesquelles est assuré le respect des droits et des obligations de chacun des membres de la communauté éducative. Il est vraisemblable que ce document sera réactualisé

prochainement en raison de l'abaissement de la scolarité obligatoire à l'année civile des 3 ans de l'enfant. Au jour d'aujourd'hui, il semble que le règlement de 2015 soit cependant toujours en vigueur.

Le règlement Intérieur de l'école de la Chapelle Blanche a été élaboré en s'appuyant sur le Règlement Départemental et en prenant en compte les spécificités propres à l'école. Il prend en compte les droits et les obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles collectives qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école.

Cette année, il est demandé d'inscrire au règlement intérieur la modification de fonctionnement des entrées/sorties, initialement engendrée par le Covid mais qui convient bien aux élèves et à l'équipe.

Ce règlement intérieur est voté lors du Conseil d'Ecole du 14/10/2022.

Les deux règlements sont affichés à l'entrée de l'école et sont disponibles sur simple demande, et sur le site Internet de l'école.

Un extrait du règlement intérieur de l'école contenant les points importants a été distribué et collé dans le cahier de liaison de chaque enfant à la rentrée. Nous rappelons que toute absence doit être signalée par téléphone ou mail et justifiée par mot sur papier libre.

RAPPELS IMPORTANTS

Lorsque l'enfant est absent, en plus du mail (ou téléphone) pour prévenir les enseignantes, il est nécessaire de faire un mot sur papier libre au retour de l'enfant pour justifier l'absence. Ce mot doit être consigné dans le registre d'appel de la classe.

Un rappel concernant les absences d'élèves avec départ anticipé en vacances doit de nouveau être mentionné : une lettre doit être adressée à M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale M. COUX (IA-DASEN). Celle-ci doit être remise à la directrice. Ce type d'absence doit rester exceptionnel.

AVIS DU CONSEIL D'ÉCOLE : le Règlement Intérieur est adopté à l'unanimité.

b)-Charte Internet de l'école

Une charte de l'utilisateur de l'Internet est mise en place dans l'école et est portée à la connaissance du Conseil d'Ecole.

Elle doit être connue de l'ensemble des élèves. Cette charte d'utilisation des ressources Internet, annexée au Règlement de l'école est remise à chaque rentrée scolaire aux élèves et aux enseignants qui y apposeront leur signature (pour l'élève, celle du représentant légal)

Cf. Annexes

c)-Charte de la Laïcité (circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013)

La Charte de la Laïcité à l'École a été élaborée à l'intention des personnels, des élèves et de l'ensemble des membres de la communauté éducative. Elle explicite les sens et enjeux du principe de Laïcité à l'École, dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle doit être un support pour enseigner, faire partager et faire respecter ces principes et ces valeurs, mission confiée à l'École par la Nation et réaffirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la

République du 8 juillet 2013. La charte de la laïcité a cette année été remise dans les cahiers de liaison pour signature.

Il a été demandé de procéder à un affichage visible de la Charte de la Laïcité à l'École en 2015. En Conseil d'Ecole, la Charte de la Laïcité doit nourrir les réflexions et les échanges propres à inspirer un axe du projet d'école.

d)-Règlementation sur la sécurité

La problématique de la sécurité est toujours d'actualité. Il est demandé cette année de poursuivre les mesures spécifiques pour assurer la sécurité des élèves, mesures qui sont toujours synthétisées sur un affichage officiel présent à l'entrée de l'école.

e)-Plan harcèlement

Depuis l'année dernière, chaque école doit se munir d'un plan harcèlement. Il s'agit d'un document visant à prévenir et le cas échéant régler les problèmes pouvant relever du harcèlement scolaire.

7.Petits travaux et équipements.

a)-Remerciements pour les travaux réalisés

Réalisés	A réaliser
<ul style="list-style-type: none">- démontage/remontage des porte manteaux de la classe maternelle- bac à sable cour du bas- réparation des vélos- prise en compte des problèmes informatiques- reprise d'un interrupteur dans la classe de cycle 2- réparation d'un luminaire dans les toilettes de la classe de cycle 2- reprise des soudures d'une grande table en cycle 3	<ul style="list-style-type: none">- trousse PPMS (radio et lampe torche)- soufflage régulier de la cour (au moins celle du bas)- séparation des casiers meuble maternelle- changement de routeur- salpêtre dans les classes du haut- douche / réseau eau chaude- savon corporel et lait de toilette bébé pour les soins effectués par les ATSEM

b)-Parc informatique

Le parc informatique mis en place grâce au plan ENIR fait désormais partie intégrante du bon fonctionnement de l'école et des classes.

Ce matériel est cependant de plus en plus lent et il est probable qu'il devra être amélioré dans un futur assez proche.

Un renouvellement du parc informatique élève par le biais d'une ancienne maman d'élèves (réformes d'ordinateurs professionnels) a été réalisé. La salle informatique a été entièrement restructurée cet été pour mieux répondre aux besoins des élèves, avec une répartition d'une partie des ordinateurs dans les classes.

Suite à de gros problèmes de fonctionnement de l'informatique depuis deux ans, un informaticien est passé établir un diagnostic ce mardi 13 octobre.

8.Sécurité

a)-Exercices d'évacuation et de confinement

L'administration nous impose d'effectuer 3 exercices sécurité (dont un exercice incendie dans le mois suivant la rentrée et un exercice intrusion avant le mois de décembre).

L'exercice lié au risque « intrusion/attentat » a été réalisé le 13 octobre à 11h. Le personnel enseignant était prévenu ainsi que les élèves de maternelle et de CE. Cet exercice s'est avéré concluant. Tout le monde s'est confiné rapidement et en silence. Un second exercice sera toutefois nécessaire pour prendre l'habitude d'un confinement rapide et encore plus silencieux.

Il a manqué dans les salles de confinement les trousse de secours pour les PAI des élèves. L'exercice n'ayant pas eu lieu au même moment que d'habitude, Claudine était présente et il semble que nous n'avons pas de consigne spécifique pour elle. Nous nous sommes par ailleurs posées la question de la conduite à tenir en cas d'intrusion sur le temps de cantine.

- ➔ Mr Duparc nous répond que cette procédure PPMS est interne à l'Education Nationale et donc le SIVU n'a aucune obligation de prévoir quelque chose pour cette situation.

Un exercice propre au risque incendie a été réalisé le jeudi 7 octobre. L'évacuation a été réalisée rapidement et dans le calme (1/53'').

b)-PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Ce PPMS est un document obligatoire dans une école. Les risques majeurs auxquels l'école pourrait être confrontée sont l'incendie, le séisme, l'accident nucléaire et l'intrusion/attentat. Dans ces cas, l'évacuation ou le confinement sont les solutions. Le PPMS a été validé le 30/06/11 par un exercice de confinement de 9h45 à 10h00. Cet exercice a été de nouveau réalisé le 25/06/13, le 27/06/14, le 29/06/15, le 19/10/16, le 10/10/17, 08/10/18, 17/10/2019, 06/10/2020 et 13/10/2022 (intrusion).

Des documents contenant des consignes claires et un plan d'évacuation sont visibles dans tous les locaux utilisés par les enfants. Des consignes en cas d'incendie sont affichées dans les quatre classes et le PPMS est inséré dans un casier mural dans chaque classe et la salle d'évolution. En plus, trois cartons contenant le matériel de confinement sont entreposés dans les lieux de confinement. Le PPMS est consulté et appliqué par les enseignants. Il a été modifié l'année passée en raison du contexte sanitaire (création d'une troisième zone de confinement pour éviter le mélange des groupes classes). L'ensemble des documents disposés dans l'école a été mis à jour.

c)-Registre de Santé et de Sécurité au Travail

Ce document est à la disposition de tous les personnels et usagers. C'est sur celui-ci que sont consignées toutes les remarques et suggestions relatives aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

d)-Registre produits dangereux

Réalisé en 2017-2018.

e)-Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire est actuellement au niveau socle. Il n'y a plus de contrainte spécifique liée au Covid sur le temps scolaire

9. Services périscolaires

a)- Garderie

La garderie est proposée de 07h30 à 08h05, pendant la pause méridienne, et de 16h30 à 18h15.

L'entrée à la garderie le matin comme la récupération par les parents en garderie du soir se fait par la porte principale.

Le SIVU scolaire s'est doté d'une personne supplémentaire pour encadrer la garderie du soir les mardis et jeudis. Nous apprenons qu'elle vient de mettre fin à son contrat.

Nous apprenons également que Mina MOULEHIAWY part aux vacances de Noël.

b)- cantine

La cantine est toujours livrée par API. Suite à l'augmentation des effectifs, tous les enfants ne peuvent plus être accueillis à la cantine : la salle est plafonnée à 42 enfants. Il y a 37 enfants inscrits au forfait. Il reste donc 5 places aux occasionnels, attribuées au premier inscrit.

10. Utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire

Les locaux scolaires sont utilisés pour la garderie et la cantine de 07h45 à 08h05, 11h15 à 13h20 et de 16h30 à 18h15. De même, les parents délégués et la mairie utilisent ponctuellement ces locaux pour des réunions ou des activités, ainsi que les enseignants après 16h30, pendant les vacances et certains week-ends.

Le yoga utilise de nouveau la salle de motricité le mardi de 18h à 19h30.

Autre cours de yoga le lundi de 18h45 à 19h45.

Cours de méditation le jeudi de 19h à 20h.

11. Budgets et finances.

a)-Budget

Nous rappelons que jusqu'à présent :

- Le SIVU finançait par année civile les fournitures scolaires, les fournitures administratives et les transports (60 € par enfant pour les fournitures scolaires, 800 euros par an pour les fournitures administratives et 3500 € par année civile pour les transports).

Une reprise des répartitions du budget est à l'étude. Suite à l'augmentation du coût du chauffage les budgets vont être réduits. Au niveau des fournitures la baisse n'est pas encore entérinée. Pour le transport nous passons d'un budget de 3500 à 2000 euros

- Le Sou des Écoles (APE « la Paganone ») finance le reste (entrées spectacles, piscine, patinoire, ...). Nous demandons chaque année à l'APE de prévoir des financements à la hauteur de 4500 euros (1500 euros par classe)

L'équipe enseignante insiste sur le fait que la plupart des sorties sont financées par l'APE, qui organise de nombreuses manifestations pour récolter des fonds. Sans cette association, certaines activités et sorties ne pourraient pas être proposées aux enfants. MERCI !

Cette année, nous avons prévu déjà un grand nombre d'activités. Malgré la baisse de financement du SIVU et la probable baisse de revenus de l'APE, nous avons choisi de maintenir pour cette année les activités prévues en puisant dans nos réserves. Cela ne pourra pas se renouveler l'an prochain.

Intervention de Mr Duparc : le contrat de chauffage au gaz de l'école s'arrête au 31 décembre 2022. La nouvelle proposition de fourniture d'énergie ferait passer de 4000€ par an à 25000€ par an. Le budget doit donc être revu. A l'heure actuelle, les propositions de la concurrence sont étudiées.

Le choix de chauffer l'école cet hiver est fait dans tous les cas, même s'il fera un peu moins chaud (19° au lieu de 20° auparavant). Le SIVU fera un courrier aux familles pour leur demander d'habiller les enfants en conséquence.

Une réunion avec les enseignantes a été faite pour voir comment réduire le budget qui n'est pas indispensable, et c'est celui des transports qui est donc impacté pour l'instant.

b)- Bilan financier de la Coopérative Scolaire 2021-2022

Cf. Annexes

12. Divers

Le Sivu ayant des difficultés de personnel, il signale qu'une personne est recherchée pour encadrer la cantine à midi ainsi que la garderie du soir.

Séance levée à 20h.

Signatures :

LA PRÉSIDENTE : Mme TEXIER

LA SECRÉTAIRE : Mme ARDISSON